N° DEL25_015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE LA CONVOCATION : 31 janvier 2025

Le jeudi 06 février 2025 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Léonard de Vinci, salle René Char en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Miloud GOUAL, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRÉSENTS : 29 VOTANTS : 34

Étaient présents :
Miloud GOUAL, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Thibault PETIT, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Hafid IABASSEN, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE, Christine DENIS, Stéphane LARTIGUE, Housman BATHILY, Jimmy JOUHANET, Landry PERQUIS, Uriell MARQUEZ, Bastien REDDING, Manuela MELO, Atika LHOUM, Mustafa HECIMOVIC, Régis PEDANOU, Ruffin KAPELA, Brigitte CERVETTI, Sébastien CÉLERIN, Toufik LAADJAL, Maria GUIDEC

Excusés ayant donné pouvoir :
Isabelle MOSER donne procuration à Bastien REDDING, Nassira BENOUARI donne procuration à Jacqueline HUCHIN, Marie-Claire LETY donne procuration à Casimir PIERROT, Cyril JOLY donne procuration à Adelaïde HAMITI, Laurent LE LEUXHE donne procuration à Miloud GOUAL

Absente :
Jeanne DOCTEUR

Secrétaire :
Jean-Claude BENHAÏM

****

Objet : Convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Val d'Oise pour le projet "En scène !"

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20250207-DEL25-15-DE
Date de télétransmission : 07/02/2025
Date de réception préfecture : 07/02/2025

Objet : Convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Val d'Oise pour le projet "En scène !"

Conformément aux dispositions de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, confortée par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, le Conseil Départemental a adopté son Schéma de développement des enseignements artistiques par délibération n°7-18 du 15 juin 2007.

En complément de son soutien financier aux établissements d'enseignement artistique, le Conseil Départemental anime le réseau des conservatoires du Val d'Oise et coordonne des projets transversaux tels que « En scène ! Rencontres d'artistes avec les conservatoires du Val d'Oise ».
Élaborée en concertation avec les directeurs d'établissements, « En scène ! » contribue au développement des pratiques collectives dans les champs de la musique, de la danse et du théâtre, en mutualisant les ressources des écoles par territoire. Elle favorise également l'accès à la création en collaborant avec des artistes présents sur le Val d'Oise et diffusés dans des lieux de programmation culturelle.

Les parties décident d'unir leurs efforts pour organiser l'édition 2024-2025 « En scène ! » avec 6 conservatoires du territoire centre durant l'année scolaire 2024-2025, ayant pour objectif partagé la conception et la réalisation d'un projet artistique concerté, associant élèves et artistes professionnels, et aboutissant à la création et à la restitution d'un concert.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Val d'Oise pour le projet « En scène ! » et d'autoriser Monsieur le Maire la signer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet « En scène ! » proposé par le Conseil Départemental du Val d'Oise à destination des écoles de musique du territoire.

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Considérant la politique culturelle du Conseil Départemental du Val d'Oise en faveur de l'enseignement artistique spécialisé,

Considérant la politique culturelle mise en place par la commune de Montigny-lès-Cormeilles et sa volonté de développer l'accès à l'enseignement artistique via son école municipale de musique, de théâtre et de danse,

Considérant l'organisation de l'édition 2024-2025 « En scène ! » avec 6 conservatoires du territoire centre durant l'année scolaire 2024-2025, ayant pour objectif partagé la conception et la réalisation d'un projet artistique concerté, associant élèves et artistes professionnels, et aboutissant à la création et à la restitution d'un concert,

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20250207-DEL25-15-DE
Date de télétransmission : 07/02/2025
Date de réception préfecture : 07/02/2025

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Val d'Oise pour la réalisation du projet « En scène ! »,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente délibération pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :
-la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
-la date de sa publication sur le site internet de la Commune
-ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée

VILLE DE MONTIGNY-LES-CORMEILLES - 95370 -

Jacqueline HUCHIN

Mis en ligne sur le site internet de la ville le : 07/02/2025

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20250207-DEL25-15-DE
Date de télétransmission : 07/02/2025
Date de réception préfecture : 07/02/2025